



Section départementale du
FSU-SNUipp de l'Allier
42 rue du progrès, 03000
Moulins
06.86.45.22.67

Le 04 mai 2022,
À l'attention de M. Riboulet,
Président du Conseil départemental de l'Allier

Objet : Bibliobus

M. le Président du Conseil Départemental,

Nous vous remercions de votre réponse à notre courrier du 11 avril 2022 et nous y répondons aussitôt, souhaitant poursuivre la discussion sur ce sujet important.

Vous indiquez dans votre réponse que le Conseil départemental a engagé une discussion globale sur l'accès à la lecture. Cette discussion est nécessaire. Mais justement : en l'état actuel, le service de bibliobus est supprimé, puisqu'il n'a pas été rétabli à l'issue des périodes de confinement. Le bon déroulement de cette discussion nécessiterait à notre avis qu'elle ne se déroule pas sous le poids de cette suppression de fait, et des interrogations partagées sur les conditions de son rétablissement.

Vous soulignez le lancement de la "médiathèque numérique" mais il ne s'agit pas du même service. Le bibliobus présente, comme nous l'indiquions dans notre précédent courrier, un intérêt pédagogique et territorial particulier. De même que pour l'accès au livre, l'accès au numérique n'est pas uniformément réparti dans la population et les habitudes d'utilisation afférentes varient selon l'âge, le milieu ou la localisation de nos concitoyens. En outre, la gestion des écrans avec les enfants exige une certaine prudence et les petits ont tout intérêt à découvrir l'écrit par l'accès au livre objet. Pour l'ensemble de ces raisons, il n'y a donc pas lieu d'opposer médiathèque numérique et bibliobus, la complémentarité de ces services pouvant, au contraire, servir la réflexion globale que vous engagez.

Il nous semble difficile de savoir si le bibliobus est plus ou moins "plébiscité par nos concitoyens", la question étant plutôt de savoir s'il rend un service public pédagogique et territorial nécessaire et bénéfique, pour ce qui nous concerne, à la vie des écoles rurales. Pour nous, la réponse à cette question est oui.

Bien entendu, la question du type de véhicule fournissant ce service mérite d'être posée comme vous le faites. Mais le type de service doit être garanti et pérennisé.

Pour l'ensemble de ces raisons, M. le Président du Conseil Départemental, nous maintenons l'expression de notre inquiétude, souhaitons le rétablissement de ce service, et restons disposés à vous rencontrer ou à poursuivre cet échange.

Veuillez agréer, M. le Président, nos sentiments dévoués au Service Public d'Éducation et à la Représentation Nationale,

Les coSecrétaires Départementaux du FSU-SNUipp 03
Valérie Bardet et Pierre-Mathieu Daviet